



30ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Discussion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le rapport d'enquête du Haut- Commissariat au Sri Lanka

Genève, le 30 septembre 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le rapport d'enquête substantiel et détaillé sur le Sri Lanka. Elle soutient les recommandations qui y sont présentées et félicite l'équipe d'enquête du Haut-Commissariat pour son travail remarquable.

La Suisse est extrêmement préoccupée par les conclusions du rapport qui fournissent des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis par les deux parties au conflit au Sri Lanka.

La Suisse souligne l'importance que le Sri Lanka élabore un processus de justice transitionnelle crédible avec une participation internationale et une réforme de ses institutions et de sa législation.

Conformément aux recommandations formulées, la Suisse appelle le Sri Lanka à modifier son Code pénal afin d'y intégrer pleinement les infractions de crimes de

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations
internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International
Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

guerres, crimes contre l'humanité, génocide et disparition forcée avec un effet rétroactif et tout en garantissant leur imprescriptibilité. Elle exhorte le Sri Lanka à s'engager pour que les crimes commis ne restent pas impunis.

En outre, la Suisse encourage le gouvernement du Sri Lanka à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à accepter la compétence de la Cour dès le 1er juillet 2002 selon l'article 12 paragraphe 3 de cet instrument.

La Suisse appelle le Sri Lanka à entreprendre en parallèle un effort de recherche de la vérité, dans un esprit inclusif et participatif, pour contribuer à guérir, à terme, les blessures profondes qui affectent la société sri-lankaise et de prendre des mesures pour la non-réurrence des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pour conclure, la Suisse aimerait savoir ce que le Haut-Commissariat entend entreprendre avec l'appui du gouvernement sri-lankais pour renforcer sa capacité opérationnelle dans le pays, afin d'établir une collaboration efficace et constructive ?

Merci, Monsieur le Président.